

CANTON DE VAUD



COMMUNE DE CRANS
LÉGISLATURE 2021 – 2026

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis No 33/24

Budget 2025

DÉLÉGUÉE MUNICIPALE : MME JOHANNA PINI

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions :

1. de l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956,
2. de l'article 86 du règlement du Conseil communal du 1^{er} janvier 2017,
3. des articles 5 à 8 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979,

la Municipalité soumet le budget 2025 à votre approbation. Il a été approuvé par la Municipalité le 30 septembre 2024 et tient compte des informations disponibles à cette date.

Introduction

Dans ce préavis nous présentons dans un premier temps les grandes lignes qui ont guidé l'élaboration du budget ainsi que les charges liées à la péréquation car celles-ci représentent toujours l'essentiel de nos dépenses. Nous examinons ensuite plus en détail l'évolution de nos revenus et de nos charges, ceci en nous basant sur la répartition par nature.

Néanmoins, afin de faciliter la lecture de ce préavis nous avons réalisé une synthèse qui résume les points saillant du budget 2025.

Synthèse :

- Le contexte macroéconomique est relativement incertain. L'inflation est en partie stabilisée mais par contre les tensions géopolitiques restent un facteur de préoccupation important. Dans ce cadre on s'attend à une croissance modérée pour 2024 et 2025.
- Afin de refléter cela nous avons maintenu le même niveau d'encaissement des impôts de l'année 2023, ce qui représente une augmentation de Chf 1 million par rapport au budget 2024.
- Nous avons augmenté les impôts aléatoires : les droits de mutation de Chf 150'000.-, et l'impôt sur les gains immobiliers également de Chf 150'000.-. Ces augmentations ont été faites à la vue de la moyenne des 5 dernières années.
- L'année 2025 est marquée par l'entrée en vigueur de la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise, la NPIV. Cette dernière apporte des changements très importants, en particulier une bascule des charges de participation à la cohésion sociale (PCS) vers la péréquation directe. Il conviendra au cours des prochains exercices d'en appréhender les mécanismes et les outils afin de pouvoir en mesurer toute la portée. Un chapitre du présent rapport est dédié à ce sujet.
- En raison de l'augmentation de revenus par rapport au budget 2024, il en découle une augmentation de nos charges péréquatives, toujours par rapport au budget 2024. En revanche par rapport aux comptes 2023 elles représentent une diminution notamment grâce à l'introduction de la NPIV.
- Les augmentations de charges proviennent en grande partie de l'augmentation des charges de personnel, ceci en prévision des embauches nécessaires pour faire face aux charges de travail ainsi que l'engagement de personnel pour la conduite de projets.
- L'autre source importante de croissance de nos charges sont les besoins en matière de formation (écoles et accueil de jour) qui reflètent le besoin accru du nombre de places extrascolaire et du nombre d'enfant à scolariser.

Évolution générale des revenus et charges en 2025

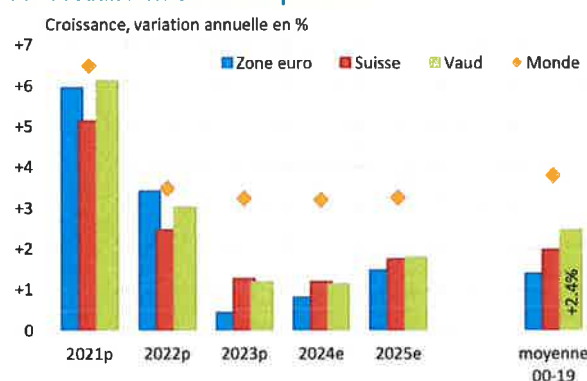
Afin d'établir le budget, il est nécessaire de faire certaines hypothèses dans le but d'estimer les charges et revenus de l'année à venir. Comme les années précédentes, les charges de la péréquation restent prépondérantes dans le budget. 2025 est cependant marqué par le passage à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Pour estimer les revenus nous pouvons nous baser sur la dernière situation des impôts connue, tout en devant tenir compte de la conjoncture économique.

Voici ce qui ressort du bulletin sur la conjoncture « *Statistique Vaud – Conjoncture, Juillet 2024* », publié par le canton de Vaud :

- Selon les dernières prévisions du Fonds monétaire international (FMI) de juin, une certaine atténuation des pressions inflationnistes permet d'attendre une croissance mondiale modeste tant pour 2024 que pour 2025, qui est estimée à 3,2%.
- Le contexte géopolitique crée cependant un climat d'incertitude qui pèse sur l'économie
- La Suisse et le canton de Vaud étant fortement liés à l'économie internationale, ils sont affectés par cette situation.
- Dans ce contexte le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) prévoit pour la Suisse une croissance modérée à 1,20% pour 2024 et 1,7% en 2025.
- Dans le canton de Vaud on constate une progression du taux de chômage ainsi qu'une stabilisation des exportations (qui étaient en recul en 2023). Ces facteurs, couplés à une demande intérieure qui semble rester solide, font qu'il est attendu une croissance modérée de 1,1% en 2024 et 1,8% en 2025, ce qui reste en dessous de la moyenne de ces dernières années.

F7. Produit intérieur brut et prévisions



Sources : StatVD/Quantitas/SECO/FMI, juin 2024, p : données provisoires e : estimations.

C'est dans ce contexte que la Municipalité a dû faire une pesée d'intérêts entre un niveau de déficit prévu qui ne lèse pas trop les années à venir et le niveau du taux d'imposition. Avec un maintien du taux d'imposition à **59** le budget 2025 présente un excédent de charges de **Chf 708'830.-**.

Compte de résultat selon MCH2

		Cptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Revenus d'exploitations	+	22'514'119	20'194'200	20'900'100
Charges d'exploitations	-	22'827'527	21'900'010	22'249'680
Résultat d'exploitation		-313'408	-1'705'810	-1'349'580
Revenus financiers (44)	+	935'520	1'054'800	976'200
Charges financières (34)	-	260'351	263'250	335'450
Résultat opérationnel		361'761	-914'260	-708'830
Revenus extraordinaires (48)	+	0	0	0
Charges extraordinaires (38)	-	237'000	0	0
Résultat net		124'761	-914'260	-708'830

Pour parvenir à ce résultat les éléments suivants ont été pris en considération :

- Pour les impôts, nous avons tenu compte de la situation des versements des acomptes au 31 juillet 2024. Il ressort de cela que les impôts sur les personnes physiques encaissés à cette date sont supérieurs aux encaissements 2023 pour la même période, et les impôts conjoncturels et aléatoires sont également en augmentation par rapport à 2023, en particulier l'impôt sur le succession et donations.
- Le contexte macroéconomique étant relativement morose et incertain, cela nous pousse à une certaine prudence. Nous faisons ainsi l'hypothèse qu'il n'y aura pas de croissance significative des impôts et qu'ils resteront à des niveaux proches des comptes 2023. Sur ce point nos estimations sont donc supérieures au budget 2024 de l'ordre de Chf 1 million.
- En ce qui concerne les impôts conjoncturels nous avons augmenté, par rapport au budget 2024, les droits de mutation de Chf 150'000.-, ainsi que les impôts sur les gains immobiliers également de Chf 150'000.-, ceci en se basant sur la moyenne sur 5 ans ainsi que leurs niveaux le plus bas durant ces mêmes années. En revanche les impôts sur les successions et donations sont maintenus au même niveau que le budget 2024.
- La NPIV comprend la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale et la facture policière. La Direction des Finances Communale nous a transmis mi-juillet ses estimations sur les montants de la péréquation pour le budget 2025, estimations basées sur le résultat des comptes 2023. Dès lors, la Municipalité s'est basée sur ce tableau pour calculer ces charges pour le budget 2025.
- Les comptes communaux 2023 ont bouclés avec un excédent de revenus de Chf 124'761.- alors qu'un excédent de charges de Chf 1'327'245.- avait été budgété. Ce résultat positif est dû en grande partie à une diminution des charges péréquatives qui ont été inférieures à ce qui avait été prévu.
- Le capital de la commune étant de Chf 4'896'792 au 31.12.2023, il sera possible d'absorber le déficit Chf 0,9 million prévu en 2024, ainsi que celui du budget 2025 de Chf 0,7 millions.
- L'impact des modifications apportées par la NPIV n'est pas encore véritablement connu. D'autre part la commune souhaite entreprendre différents projets. Dans ce contexte il nous paraît pertinent de maintenir le taux d'imposition au niveau actuel.

Sur la base de ces différentes hypothèses, les charges totales de la commune sont estimées à Chf 23,9 million et les revenus totaux à Chf 23,2 millions.

Dans le préavis de l'arrêté d'imposition No 32/24, nous vous proposons ainsi le maintien du taux d'impôt à 59. Il en résulte pour la commune un excédent de charges pour le budget 2025 de Chf 0,7 millions.

À moins de percevoir des revenus exceptionnels, les investissements prévus devront être financés par l'emprunt. Il devrait en être de même pour tous les investissements, selon le plan d'investissement dûment annexé pour les années 2025 à 2029.

Comparaison globale avec le budget 2024 sur la base des chapitres MCH2

Le budget 2025 présente des changements importants par rapport au budget 2024 à différents niveaux. Le chapitre 9 *Finances et impôts* connaît en particulier différentes variations significatives :

- nos revenus d'impôts sur les personnes physiques sont estimés en hausse de près de Chf 1 million.
- Les droits de mutation et la part à l'impôt sur les gains immobiliers sont revu en hausse de Chf 150'000 chacun.
- Avec le passage à la NPIV on assiste à :
 - o une bascule des charges de participation à la cohésion sociale (PCS) vers la péréquation directe (participation à la solidarité principale, participation prélèvement sur l'impôt conjoncturel, compensation des charges de villes).
 - o La péréquation directe est calculée sous la NPIV comme une charge nette, il n'y a donc plus de revenus issus de la contribution du fonds de péréquation pour la couche population (Chf 650'000 au budget 2024).

Par ailleurs la NPIV a également un impact sur la rubrique 1 *Ordre et Sécurité Publics, Défenses* car elle implique une diminution de charges pour les communes ayant leur propre police, et qui ne sont de ce fait pas délégataires auprès de la police cantonale. Cela signifie une réduction de notre participation à la facture policière de prêt de Chf 275'000.

Le chapitre 0 *Administration Générale* est en hausse en raison de l'augmentation de la masse salariale prévue pour faire face à aux charges de travail de l'administration et le besoin de disposer du personnel nécessaire si la commune veut être en mesure de conduire les différents projets qu'elle envisage.

Finalement les charges liées à la *Formation* (chapitre 2) sont en hausse ceci en raison de l'augmentation du nombre de places extrascolaires et du nombre d'enfants à scolariser, mais également l'arrivée de la piscine-patinoire des Rojalets.

Ainsi globalement le budget 2025 présente une augmentation des charges par rapport au budget 2024 de Chf 0,6 millions mais une diminution des charges par rapport aux comptes 2023 de Chf 0,9 millions (y compris les imputations internes). Du point de vue des revenus il est prévu une augmentation de ces derniers de Chf 0,8 million par rapport au budget 2024, mais également une diminution des recettes par rapport aux comptes 2023 de 1,7 millions (y compris les imputations internes).

Les principales variations seront expliquées dans les chapitres relatifs aux revenus et aux charges par nature. Néanmoins les variations par chapitre, par rapport au budget 2024, sont les suivantes :

- **Administration générale, + 22,8 %**
- **Ordre et sécurité publique, défense, - 26,8 %**
- **Formation, + 7,9 %**
- **Culture, sport et loisirs, + 8,1 %**
- **Santé, -39,2 %**
- **Prévoyance sociale, + 5,6 %**
- **Trafic et télécommunications, + 5,1 %**
- **Protection de l'environnement et aménagement du territoire, - 15,3 %**
- **Economie publique, - 57,8 %.**
- **Finances et impôts, + 8,4 %**

Introduction à la NPIV

Analyse de la Participation à la Cohésion Sociale (PCS) et de la Péréquation directe

Suite à son adoption par le Grand Conseil en juin 2024 la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) entre en vigueur le 1er janvier 2025. Cette refonte complète du système péréquatif vaudois aboutit aux modifications suivantes :

- Répartition de la participation à la cohésion sociale (PCS) en francs par habitant.
- L'augmentation annuelle des dépenses sociales (PCS) est prise en charge à 83% par le canton et 17% par les communes (actuellement 33% à charge des communes).
- Répartition de la facture policière en francs par habitant
- Une solidarité forte entre les communes, avec une péréquation directe basée sur des critères objectifs, quantifiables et non manipulables.

Globalement cette nouvelle péréquation devrait conduire à une meilleure prévisibilité du système, notamment dû au fait que l'augmentation de la participation à la cohésion sociale sera principalement à charge du canton qui assumera 83% de cette augmentation.

Le budget 2025 est le premier réalisé sous le régime de la NPIV et nous devons à présent en appréhender les outils et les mécanismes. Pour notre commune la NPIV a ainsi pour principale conséquence une bascule des charges péréquatives indirectes (PCS et facture policière) vers la péréquation directe entre communes. La NPIV comporte à présent les éléments de péréquation directe entre communes qui sont les suivants :

- a. La péréquation des ressources
- b. La péréquation des besoins structurels
- c. La compensation des charges particulières des villes

Parallèlement à cela il y a des factures cantonales qui sont à répartir en francs par habitant et qui sont les suivantes :

- d. La participation à la cohésion sociale
- e. La facture policière

Il convient d'examiner à présent ces différents éléments :

a. Péréquation des ressources :

Elle vise à atténuer les disparités fiscales entre les communes et se calcule par rapport à un revenu fiscal standardisé (RFS) si on appliquait le coefficient moyen d'imposition. Au titre de la solidarité principale le canton calcule ainsi un RFS par habitant moyen cantonal, et les communes dont le RFS par habitant est supérieur à la moyenne verse un montant correspondant à 80% de l'écart à la moyenne.

Crans dispose ainsi d'un RFS par habitant de Chf 8'315 alors que la moyenne cantonale est de Chf 3'291.

Dans la NPIV les prélèvements sur les impôts conjoncturels sont également répartis dans la Péréquation des ressources. Pour ce faire 50% des impôts aléatoires (droits de mutation, impôts sur les successions et les donations et l'impôt sur les gains immobiliers), et 30% de l'impôt sur les frontaliers sont versés à un pot commun. Ce dernier est ensuite redistribué en francs par habitants entre toutes les communes.

b. Péréquation des besoins structurels :

Cet élément vise à atténuer les disparités de charges entre les communes dues à des facteurs structurels. Les critères pris en considération pour cela sont la surface productive, l'altitude et la déclivité et donc le nombre d'habitants en altitude, et un nombre d'élèves supérieur à la norme.

Crans ne touche pas de compensation au titre des besoins structurels.

c. Compensation des charges particulières des villes :

Il s'agit de compenser les villes pour leurs charges en lien avec la fourniture des services qui bénéficient à une population plus large que la leur. Pour cela il est prévu une compensation sur la base de la population et une compensation des déficits des lignes de trafic urbain.

d. Participation à la cohésion sociale (PCS)

Avec la NPIV la participation à la cohésion sociale sera dorénavant répartie en francs par habitant, et ne sera plus l'objet d'une péréquation indirecte. Ainsi pour 2025 il est prévu une charge par habitant de Chf 970 pour la PCS.

L'autre changement significatif au niveau de la PCS est qu'à partir de 2026 seulement 17% de l'augmentation sera à charge des communes. Ceci est important sachant que la PCS à charge des communes a progressé de 14% de 2015 à 2025 en tenant compte de l'accord UCV-canton, et que la progression réelle de la PCS (sans accord) sur cette période est de 28%.

Ainsi à titre informatif il est prévu que la PCS augmente de 28 millions entre 2023 et 2025 pour atteindre Chf 821 millions.

e. Facture policière

La facture policière concerne les charges liées aux missions générales de police accomplies par la Police cantonale. Toutes les communes participent à la couverture d'un socle sécuritaire commun qui correspond à 35% de cette facture et ce montant est réparti en francs par habitants. Le solde est réparti entre les communes délégatrices et ne concerne pas les communes ayant leur propre Police, comme c'est le cas pour Crans qui a la PNR.

Sur la base des informations fournies par le canton il est possible de comparer le décompte de péréquation 2023 et ce qu'aurait été ce décompte sous la NPIV pour la même année 2023. Ces éléments sont basés sur les comptes 2023 qui sont les derniers chiffres à jour à notre disposition.

Comparaison basée sur les chiffres des comptes 2023		Décomptes de péréquation 2023 (selon la LPIC)	NPIV Décompte prévisionnel 2025, en utilisant les données de référence de 2023	Variation NPIV vs décompte 2023	NPIV Décompte prévisionnel 2025	Variation NPIV prévisionnel 2025 vs décompte 2023
		PCS = CHF 793 mio			PCS = CHF 821	
		FP = CHF 72 mio			FP = CHF 74 mio	
	Péréquation des Ressources	5 200 277	10 096 656	4 896 379	10 122 378	4 922 101
Péréquation directe	Péréquation des besoins structurels			-	-	-
	Compensation des charges particulières des villes		1 054 783	1 054 783	1 054 783	1 054 783
Factures cantonales (non péréquatives)	Participation à la Cohésion sociale	8 527 479	2 271 604	-6 255 875	2 352 464	-6 175 015
	Facture policière	341 616	72 269	-269 347	74 454	-267 162
		14 069 372	13 495 312	-574 060	13 604 079	-465 293

Il ressort ainsi que le système de la NPIV est plus favorable pour Crans que le système actuel. Cela est dû à deux éléments :

- Une forte réduction de la facture policière,
- Le passage d'une répartition de la facture sociale en francs par habitant qui implique une diminution de cette charge, qui est presque divisée par 4, et qui n'est heureusement pas totalement compensée par l'augmentation de nos charges au titre de la péréquation directe qui elles sont plus que doublées.

Ainsi, si le système de la NPIV avait été appliqué en 2023 nous aurions réalisé une économie de Chf 574'060.

Cependant sur le décompte prévisionnel que nous a fait parvenir le canton pour l'année 2025 l'impact de la NPIV est malheureusement moins important. Cela est en particulier dû au fait que le montant de la PCS à charge des communes est jusqu'en 2025 sous le régime de la LPIC et continue à augmenter passant de Chf 793 millions en 2023 à une prévision de Chf 821 millions pour 2025. Sur cette base le gain de la NPIV entre 2025 et le décompte 2023 serait de Chf 465'293. Ces chiffres illustrent ainsi bien l'importance que l'augmentation de la charge de la participation à la cohésion sociale soit assumée majoritairement par le Canton (à hauteur de 83%). Il ressort également de cette analyse qu'il n'est pour l'instant pas totalement possible de mesurer la portée des modifications de la NPIV sur les comptes communaux.

Il convient finalement de noter que dans notre budget le décompte prévisionnel pour les charges liées à la NPIV est adapté à nos attentes en matière de revenus et donc différent de celui du canton (principalement dû à la différence sur les impôts aléatoires). Il est ainsi prévu les montants suivants :

- participation à la cohésion sociale : 2,4 millions
- facture policière : 0,075 millions
- péréquation des ressources : 9,9 millions
- compensation des charges particulières des villes : 1,1 millions

Soit un total de Chf 13,4 millions de charges péréquatives.

Voici un tableau récapitulant les éléments de la péréquation. Les comptes 2023 et le budget 2024 sont sous le régime de la LPIC, et le budget 2025 sous le régime de la NPIV.

1. Participation à la cohésion sociale	Décompte final 2023 Chf	Budget 2024 Chf	Acomptes 2024 Chf	Budget 2025 Chf
Participation à la cohésion sociale	8'527'479.-	7'820'000.-	8'321'212.-	2'387'200.-
Total :	8'527'479.-	7'820'000.-	8'321'212.-	2'387'200.-
2. Fonds péréquation				
Partic. péréquation direct (net)	5'200'277.-	4'880'000.-	4'943'146.-	10'947'000.-
Total :	5'200'277.-	4'880'000.-	4'943'146.-	10'947'00.-
Total : (1 + 2)	13'727'756.-	12'700'000.-	13'264'358.-	13'334'200.-
3. Partic. Policière				
Total :	341'616.-	350'000.-	352'729.-	75'500.-
Total Général : (1+2+3)	14'069'372.-	13'050'000.-	13'617'087.-	13'409'700.-
Revenus nets d'impôt (budget par nature)				
	18'736'024	17'378'000		18'579'000
En % des revenus nets d'impôts	75,1%	71,1%		72,2%
Revenus/fortune PP (budget par nature)				
	16'945'301	16'010'000		17'000'000
En % des revenus/fortune PP	83,0%	81,5%		78,9%

Analyse des données facture sociale et péréquation

		2020	2021	%	2022	%	2023	%	2024	%	2025	%
Revenus impôts	Acomptes Canton	14'604'583	16'104'312	+10,25	17'319'494	+ 7,55	17'044'751	- 1,60	17'319'493	+ 1,60	na	0,00
	Budget communal	15'926'500	16'670'000	+4,65	19'554'500	+17,25	19'703'000	+ 0,75	17'378'000	-11,80	18'579'000	+6,90
	Comptes finaux	17'323'530	17'044'751	-1,61	16'845'579	- 1,15	18'736'024	+ 11,20	na		na	
Facture sociale	Acomptes Canton	8'642'365	8'971'541	+5,85	9'331'474	+10,22	9'698'250	+3,95	8'321'212	-14,20	na	0,00
	Budget communal	9'072'685	9'347'000	+3,28	10'666'500	+14,10	10'544'000	- 1,65	7'820'000	-25,85	2'387'200	0,00
	Comptes finaux	9'570'225	9'502'512	-0,70	8'029'884	- 15,55	8'527'479	+6,20	na		na	
Provision facture sociale		955'000	530'689		1'308'000		4'179'000		0		0	
Remboursement facture sociale		0	0		1'301'591		7'055		0		0	
Païement du solde facture sociale		927'860	534'970		0		0		0		0	
Péréquation	Acomptes Canton	4'998'342	5'035'420	+2,96	5'323'484	+2,96	5'206'611	-2,20	4'943'144	- 5,05	na	0,00
	Budget communal	5'108'000	6'021'000	+2,60	6'485'000	+2,60	6'376'000	+2,60	5'530'000	- 13,25	10'947'000	0,00
	Comptes finaux	5'326'124	5'038'656	+6,85	4'815'531	+6,85	5'200'277	+8,00	na		na	
Provision péréquation		492'000	51'091		484'000		6'000		0		0	
Remboursement péréquation		0	0		507'953		6'333		0		0	
Païement du solde péréquation		327'782	3'237		0		0		0		0	

→ Note : Les comptes finaux d'impôts de 2023 sont la base de calcul des acomptes 2025 de la facture sociale, etc.,
idem pour la péréquation
na: chiffres non disponibles au 31.08.2024

Au final nos charges péréquatives totales sont estimées à Chf 13,4 millions pour 2025, contre Chf 13,0 millions au budget 2024 et Chf 14,0 millions au comptes 2023 et représentent 56 % des charges communales.

Évolution des revenus

Les recettes communales proviennent principalement des impôts directs des personnes physiques et morales sur le revenu et la fortune ; elles représentent le 73,7 % du total des revenus. Comme cela a été dit précédemment le contexte macroéconomique nous pousse à la prudence. Par ailleurs nous ne voyons pas une croissance particulière de la démographie de notre commune. Pour ces différentes raisons, nous avons adapté nos recettes fiscales au même niveau que les revenus 2023.

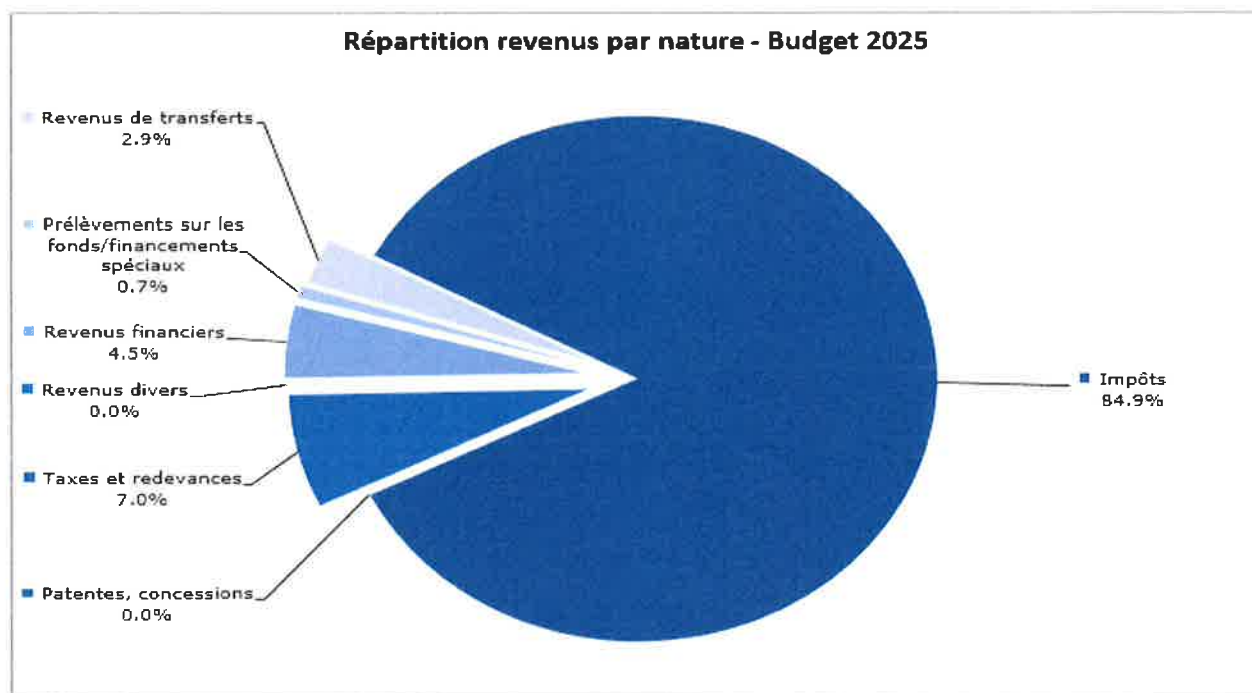
Il faut rappeler que les revenus des impôts directs sur le revenu et la fortune sont composés des taxations définitives, mais partielles, de l'année en cours. De plus il y a les taxations définitives des exercices antérieurs, ou « rattrapages », qui sont souvent issus de contestations, ou de régularisations de situations des contribuables. Ils nous ont rapporté des montants importants lors des années précédentes, mais ces montants sont difficiles à anticiper.

Les impôts aléatoires, provenant des droits de mutation, de l'impôt sur les successions et donations, ainsi que sur les gains immobiliers, ont été augmentés de Chf 150'000.- pour les droits de mutation et également de Chf 150'000.- pour l'impôt sur les gains immobiliers, ces augmentations ont été faite sur la base de la moyenne de ces 5 dernières années, ainsi que leurs niveaux le plus bas durant ces mêmes années.

Structure des revenus

Les variations les plus importantes du budget 2025, par rapport au budget 2024, sont décrites ci-dessous par compte de la classification par nature.

Au total, la structure des revenus par nature du budget 2025 se présente comme suit :



	REVENUS D'EXPLOITATION	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
40	Revenus fiscaux	18'736'024	17'378'000	18'579'000
400	Impôts sur le revenu et la fortune	16'945'302	16'010'000	17'000'000
401	Impôts sur le bénéfice et le capital PM	106'488	88'500	108'500
4021	Impôts foncier	946'716	910'000	950'000
4023	Droits de mutation	664'600	300'000	450'000
4024	Impôts successions, donations	52'468	50'000	50'000
406	Impôts sur les chiens	20'450	19'500	20'500
41	Patentes, concessions	875	1'000	1'000
42	Taxes et redevances	1'696'921	1'527'800	1'523'300
43	Revenus divers	5'900	5'500	6'000
45	Prélèv. sur fonds et financements spéciaux	223'789	139'900	163'300
46	Revenus de transfert	1'825'610	1'142'000	627'500
	Résultat d'exploitation (REX)	22'489'119	20'194'200	20'900'100
44	Revenus financiers	935'520	1'054'800	976'200
	Résultat Financier (RFI)	935'520	1'054'800	976'200
	Résultat Opérationnel (ROP = REX + RFI)	23'424'850	21'249'000	21'876'300
48	Revenus extraordinaires	25'000	0	0
	Résultat Extraordinaire (REO)	25'000	0	0
	Résultat Total du compte de résultats (= ROP + REO)	23'449'639	21'249'000	21'876'300

Revenus fiscaux (Rubrique 40)

Les recettes fiscales totales sont estimées à Chf 18'579'000.- pour 2025, en diminution de 0,8 % par rapport aux comptes 2023 (Chf 157'024.-) variation principalement due aux impôts aléatoires. Ces recettes représentent une augmentation de 6,9% par rapport au budget 2024 (Chf 1'201'000), qui provient essentiellement de l'adaptation de l'impôt sur le revenu de Chf 1,0 million.

Évolution des revenus des impôts des personnes physiques et des personnes morales

	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Taux d'imposition	56	59	59	59	59
Impôt revenu PP	9'735'719	10'159'833	10'541'818	9'500'000	10'500'000
Impôt fortune PP	5'268'318	4'650'635	5'410'034	5'500'000	5'500'000
Impôt à la source	541'679	310'875	357'684	300'000	350'000
Impôt dép. spécial étrangers	535'479	736'044	635'764	710'000	650'000
Impôt bénéfice PM	50'943	42'428	57'348	50'000	60'000
Impôt capital PM	9'550	22'635	26'085	15'000	25'000
Impôt complé. immeubles PM	18'938	23'710	23'053	23'500	23'500
Impôt foncier	898'983	900'695	946'716	910'000	950'000
TOTAL	17'059'609	16'846'855	17'998'502	17'008'500*	18'058'500*
Total des impôts directs/revenus	66,5 %	71,3 %	72,2 %	75,7 %	77,7 %
Total des impôts directs/ habitant	7'189	7'147	7'425	6'942	7'341

* Il est à noter que ce montant sert au calcul du point d'impôt, et ne représente pas la totalité des impôts perçus qui se montent à Chf 18'579'000 pour le budget 2025.

Évolution du point d'impôt communal (source : fichier de décompte ou d'acompte de la péréquation)

	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Point d'impôt communal	302'505	284'269	303'238	288'279	306'076
Nombre habitants	2'373	2'357	2'424	2'450	2'460
Point d'impôt par habitant	127,50	120,60	125,10	117,70	124,40

Taxes et redevance (rubrique 42)

Pour le budget 2025 les *Taxes et redevances* sont estimées à Chf 1'523'300, quasiment identiques à celles du budget 2024 (Chf -4'500), mais en diminution par rapport aux comptes 2023. Cela reflète le fait que nombre de nouvelles constructions sur des parcelles n'étant pas encore raccordées au réseau est en diminution. Cette évolution se répercute en particulier sur la rubrique 424 *Taxes d'utilisation et taxes pour prestation de services*.

Pour le poste 426 *Remboursement et participation de services* il n'est pas attendu d'avoir des remboursements de charges sociales particuliers, et ce poste est donc en diminution par rapport aux comptes 2023.

Finalement il convient de noter que les émoluments pour actes administratifs, qui comprend essentiellement les émoluments pour les permis de construire et d'habiter sont dans les budgets 2024 et 2025 inférieures aux comptes 2023.

Revenus financiers (rubrique 44)

Par rapport au budget 2024 on peut noter une diminution des *Revenus des intérêts* qui correspondent aux intérêts moratoires et compensatoires des impôts. Ils sont en diminution de Chf 90'000.- par rapport au budget 2024 et en augmentation par rapport aux comptes 2023, il s'agit d'une rubrique cantonale qui est difficile à chiffrer.

Prélèvement sur les fonds et financement spéciaux (rubrique 45)

Le traitement des eaux usées est un compte fermé, c'est-à-dire que les taxes de raccordement et les taxes d'utilisation ne doivent servir qu'à couvrir cette tâche. Les réserves liées à ce compte étant importantes nous couvrons le déficit de cette tâche par un prélèvement au fonds de réserve de Chf 163'300.-, ce qui nous évite également d'augmenter ces taxes.

Au 31.12.2023 le fonds de réserve est de Chf 340'931.-, auquel on peut rajouter le montant facturé en 2024 pour la construction des immeubles de la Résidence du Grand Pré (phase 3) de Chf 416'639.-.

Revenu de transfert (rubrique 46)

Les remboursements effectués par le canton au titre de la couche population de la péréquation qui était estimée par le canton à Chf 650'000, n'apparaît plus dans la nouvelle péréquation. En effet la compensation des charges particulières des villes présente la charge nette relative à la population (Montant à payer au titre de la couche population- Revenu à percevoir pour la couche population).

Par ailleurs avec MCH2 la rubrique 460 « *Part à des revenus de tiers* » comprend désormais les gains immobiliers qui ont été augmentés de Chf 150'000.- par rapport au budget 2024. Ce montant est cependant inférieur aux comptes 2023 ceci dans une optique de prudence.

Évolution des Charges

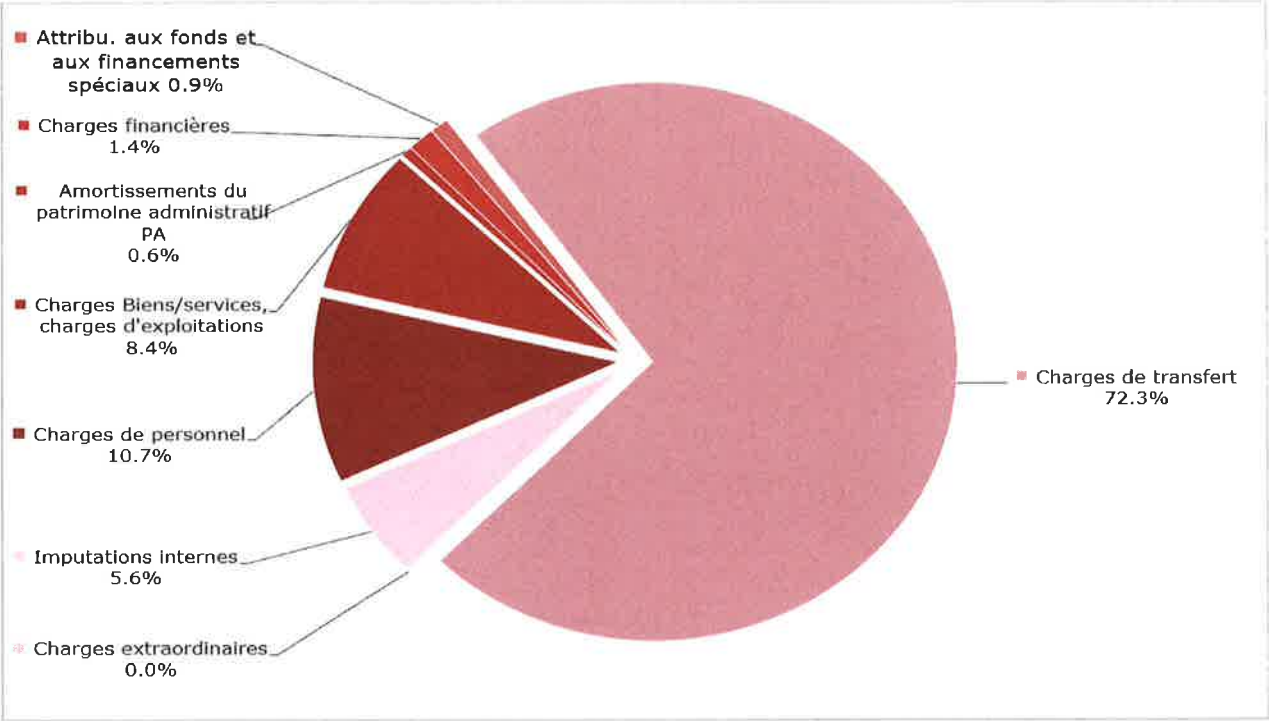
Le budget 2025 présente une augmentation de Chf 560 mille francs pour les charges (y compris imputations internes) par rapport au budget 2024.

Cela provient essentiellement d’une augmentation des charges liées au service du personnel (Chf + 375'000), à l’augmentation de nos charges liées aux collectivités publiques, notamment pour la formation, école et accueil de jour, (Chf + 91'000.-), mais également à des charges d’entretien de nos immeubles ou l’attribution au fonds pour le développement durable. Une partie de ces augmentations sont contrebalancées par la diminution de nos charges péréquatives.

Structure des charges

Les variations les plus importantes du budget 2025, par rapport au budget 2024, sont décrites ci-dessous par compte de la classification par nature.

Au total, la répartition des charges par nature se présente ainsi dans le budget 2025 :



	CHARGES D'EXPLOITATION	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
30	Charges de personnel	2'110'572	2'190'450	2'565'920
31	Charges biens/services, charges d'exploitation	1'991'983	1'939'710	2'020'460
33	Amortissements du PA	136'595	139'000	133'500
35	Attribution aux fonds et financements spéciaux	471'251	142'550	220'000
36	Charges de transfert	18'117'127	17'488'300	17'309'800
361	Parts à des collectivités publiques	3'267'004	3'659'800	3'771'100
362	Péréquation financière et compensation de charges	14'732'215	13'700'000	13'409'700
363	Subvention à des collectivités et à des tiers	72'719	83'500	84'000
369	Autres charges de transfert	45'188	45'000	45'000
	Résultat d'exploitation (REX)	22'827'528	21'900'010	22'249'680
34	Charges financières	260'351	263'250	335'450

	Résultat Financier (RFI)	260'351	263'250	335'450
	Résultat Opérationnel (ROP = REX + RFI)	23'087'879	22'163'260	22'585'130
38	Charges extraordinaires	237'000	0	0
	Résultat Extraordinaire (REO)	237'000	0	0
	Résultat Total du compte de résultats (= ROP + REO)	23'324'879	22'163'260	22'585'130

Charges de personnel (Rubrique 30)

Afin de faire face à la charge de travail en constante progression il est prévu que les charges de personnel augmentent. Cette hausse provient avant tout de l'engagement de personnel pour la conduite des projets futurs dans notre commune, mais aussi de l'indexation des salaires liée à l'inflation, ceci en se basant sur l'IPC, des potentielles augmentations salariales, des indemnités maladie etc.

Le service du personnel augmente de Chf 375'000 et cela représente une progression de 17,1 % de cette rubrique par rapport au budget 2024. Tout comme la Commission de Gestion, la Municipalité estime qu'il est nécessaire d'accroître les capacités de la commune pour faire face à l'augmentation des charges de travail, mais également disposer des ressources qui seront nécessaire pour conduire de futurs projets.

Charges biens/services, et autres charges d'exploitation (Rubrique 31)

Ces charges comprennent toutes les charges liées aux tâches principales d'une commune ainsi que les charges qui touchent le patrimoine administratif, elles augmentent de Chf 80'000.- par rapport au budget 2024.

Ces charges très variées couvrent notamment l'entretien du patrimoine administratif (bâtiments, espaces verts, port, etc.), les primes d'assurances, les diverses charges d'honoraires, les frais de ramassage et de traitement des déchets.

Amortissements du patrimoine administratif (rubrique 33)

Par rapport au budget 2024 ce poste diminue de Chf 5'500.- en raison de suppression de la charge liée à l'amortissement du préavis 15/23 pour l'étude du réaménagement de la parcelle no 32 (espaces sportifs et loisirs du haut du village) qui a été totalement amortie sur les comptes 2023.

Charges financière (rubrique 34)

On constate une augmentation de la « rubrique 343 » de Chf 76'700.- qui provient essentiellement des charges liées aux frais d'entretien des immeubles du patrimoine financier (PF) Chf 77'000.-. A travers cela il s'agit de prévoir, autant que possible, les travaux à entreprendre afin de conserver notre patrimoine en bon état.

Attributions aux fonds et financements spéciaux (rubrique 35)

Cette rubrique couvre toutes les attributions aux fonds de rénovation, notamment pour tous nos bâtiments, qu'ils soient du patrimoine administratif ou du patrimoine financier, mais également les fonds de renouvellement des véhicules. Cela comprend également les attributions pour couvrir les charges du port.

L'augmentation de Chf 77'450.- par rapport au budget 2024 correspond de l'attribution de la taxe à l'usage du sol « versée par la Romande Energie SA » au fonds pour le développement durable.

Charges de Transfert (Rubrique 36)

Il s'agit de notre rubrique de charges la plus importante, car elle regroupe les participations à des charges cantonales ou intercommunales. Elle est en diminution par rapport au budget 2024 de Chf 178'000.-.

Ces charges échappent totalement au contrôle de la Municipalité. Elles représentent 72,3 % des charges de la commune dans le budget 2025 contre 74,8 % au budget 2024 et 73,0 % dans les comptes 2023.

Les charges liées à la péréquation, dont il a été question précédemment dans ce rapport, apparaissent dans la rubrique no 362 « *Péréquation financière et compensation des charges* » qui comprend ainsi notre contribution à la péréquation directe, la participation à la cohésion sociale et à la police cantonale pour une charge totale de Chf 13,4 millions, et qui représente à elle seule 56 % de nos charges, contre 59 % au budget 2024 et 58 % dans les comptes 2023. Il convient de noter que cette rubrique connaît une forte variation, en particulier par rapport aux comptes 2023, qui est dû à la NPIV à trois niveaux :

- Sous le système de la LPIC nous devons payer au titre de la péréquation directe la contribution à cette dernière, puis face à cela nous percevons un revenu au titre de la couche population. Avec la NPIV ce mécanisme disparaît et nous payons une charge nette, qui est donc réduite de la part population (Chf 654 131 en 2023).
- Avec la NPIV la bascule de la répartition de la PCS en francs par habitant vers une péréquation directe plus importante apporte une légère amélioration de notre situation.
- La facture policière dont seul le socle commun est réparti en francs par habitant, représente une baisse significative de cette charge.

La rubrique 361 « *Parts à des collectivités publiques* » comprend toutes nos charges liées aux activités intercommunales (SITSE, APEJ, PNR, etc.) qui représentent 16,0 % de nos charges. Elles sont en progression par rapport au budget 2024 de 5 % et de 6,5 % par rapport aux comptes 2023. Ceci s'explique par différents facteurs.

Au moment de préparer le budget 2025 nous ne disposons pas encore du budget de l'APEJ et nos estimations sont donc basées sur les comptes 2023 et le budget 2024 de l'association intercommunale. Il est ainsi attendu une progression des charges de l'enseignement secondaire de 2% par rapport au budget 2024, et une progression de 11% pour l'accueil de jour, due notamment à l'augmentation du nombre de places disponible. D'autre part la piscine-patinoire débutera son activité dans le courant de l'année 2025. Au total cela représente une augmentation de Chf 134'000 par rapport au budget 2024.

Dans cette rubrique on trouve aussi notre participation aux différents postes liés aux transports publics, qui reste stable par rapport au budget 2024. Dans ce budget on a également la dotation au fonds régional pour la promotion de la mobilité, décidé par le Conseil Communal de Chf 9.- par habitant.

Pour ce qui est de la PNR, du SDIS, de l'ORPC les budgets ne sont pas encore disponibles lorsque nous préparons le budget de la commune. Les chiffres correspondent donc aux dernières informations budgétaires en notre possession, soit les budgets 2024.

Le tableau ci-après récapitule les différentes charges cantonales et intercommunales.

Comptes	Libellés	Comptes 2022 Chf	Comptes 2023 Chf	Budget 2024 Chf	Budget 2025 Chf
361	<i>Parts à des collectivités publiques</i>				
11100.3612.00	Participation Police intercommunale	382'531	395'633	498'500	498'500
15000.3612.00	Participation au groupement SDIS	94'321	91'735	100'000	100'000
16201.3612.00	Participation au groupement ORPC	45'863	48'712	52'000	55'000
21200.3612.00	Participation enseignement primaire	650'570	650'942	723'000	720'000
21300.3612.00	Participation enseignement secondaire	647'386	657'188	706'000	720'000
21400.3611.00	Participation écoles musiques (FEM)	22'543	22'420	23'500	23'500
21800.divers	Participation FAJE, APEJ et ARAS	563'421	669'958	729'500	809'500
62100.divers	Participation aux transports publics	134'126	140'781	188'500	192'000
72000.3612.00	Participation aux SITSE	450'488	444'322	450'000	450'000
73000.3612.00	Participation à la Sadec	10'646	10'985	11'000	11'300
79002.divers	Participation Région Nyon, et tourisme	28'730	62'373	68'000	68'000
82000.3612.00	Participation au groupement forestier	n.a.	n.a.	19'500	19'500
Divers.3612.00	Autres participation	52'527	71'955	90'300	103'800
Total 361		3'083'152	3'267'004	3'659'800	3'771'100
362	<i>Péréquation financière et compensation de charges</i>				
93000.3621.00	Participation à la cohésion sociale	8'027'755	8'527'479	7'820'000	2'387'200
11101.3621.01	Participation Police cantonale	334'828	341'616	350'000	75'500
93000.3622.00	Participation solidarité principale	0	0	0	9'861'000
93000.3622.02	Partic. prélèv. impôts conjoncturels	0	0	0	19'100
93000.3622.03	Compensation des charges villes	0	0	0	1'066'900
93000.3622.10	Fonds de péréquation - contribution	5'459'832	5'854'408	5'530'000	0
Total 362		13'822'415	14'732'215	13'700'000	13'409'700
93000.4622.01	Fds péréquation – couche population	-620'348	-654'131	-650'000	-0
Péréquation (net)		13'202'067	14'078'215	13'050'000	13'409'700
	Total des charges cantonales/intercommunales (y compris déduction couche population)	16'285'219	17'345'088'	16'709'800	17'180'800
	Charges totales	22'764'608	24'798'505	23'376'460	23'937'330
	En % des charges totales	71,5 %	69,9 %	71,5 %	71,3 %

Budget d'investissements

Les dépenses d'investissements, prévues par la Municipalité **en 2025**, feront l'objet d'un préavis de la Municipalité au Conseil communal, elles se présentent comme suit :

Projets 2025	Chf
Bâtiments communaux	3'500'000.-
- Grand Pré 25 – rénovation CC (bureaux, bibliothèque, rythmique, gymnastique)	1'500'000.-
- Salle communale – rénovation et assainissement énergétique (Chf 2'000'000.-)	750'000.-
- Grand Pré – rénovation énergétique 3 bâtiments (Chf 3'950'000.-)	1'250'000.-
Sport – Zones loisirs	6'400'000.-
- Déplacement basket, pétanque, jeux, tente	1'400'000.-
- Réalisation du parc	2'900'000.-
- Réfection terrains foot herbe et Street Workout	2'100'000.-
Routes	250'000.-
- Sécurisation circulation autour école (pose/dépose enfants)	250'000.-
Port	100'000.-
- Création d'un ponton fixe sur la digue	100'000.-
Total des investissements pour 2025 :	10'250'000.-
	=====

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis No 33/24 concernant le projet de Budget 2025 ;
Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. d'approuver le projet de Budget pour l'année 2025.

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance 30 septembre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 28 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 Robert Middleton		 Pascaline Keller

Annexes:

1. Le « Budget de fonctionnement par ordre administratif »
2. Le résumé du « Tableau des charges et revenus par nature »
3. Le plan d'investissement révisé